Annulation du concours AST/154/22 : EPSO de nouveau accablé par sa propre inadvertance aux dépens des candidats !

Luxembourg, 04/04/2023

Le 1 mars 2023, EPSO a officiellement annoncé sa décision d'annuler le concours EPSO/AST/154/22 après avoir examiné en interne (au conseil d'administration d'EPSO) un certain nombre d'options dont aucune n'était satisfaisante. Toutefois, la décision d'annuler le concours à ce stade était **la plus défavorable !**

- Les candidats en échec ayant souffert d'une mauvaise organisation et de règles de surveillance uniques ne se voient pas accorder cette seconde chance tant souhaitée.
- Les lauréats ayant « survécu » à la première phase ont simplement été informés que le concours s'arrêtait là, que les bons résultats obtenus à ce stade n'étaient plus valables et non reportables si un nouveau concours similaire était lancé dans un avenir proche.

Voici le résultat d'un concours ostensiblement publié, mais mal préparé, mené à distance et censé servir de modèle pour tous les futurs concours.

Conclusion : un gaspillage total de l'argent des contribuables européens, du temps et des efforts des candidats et un coup dur à la réputation des institutions de l'UE.

Quelqu'un sera-t-il responsable de cette situation ?

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg, en front commun avec tous les syndicats de la Commission et le Comité central du personnel, a souligné maintes fois les faiblesses et possibles défaillances juridiques de ce processus et a demandé en temps utile toutes les mesures correctives nécessaires.

EPSO et la DG HR ont ignoré ces avertissements et, comme d'habitude, ont estimé que leur approche était inattaquable. Ce n'est pas la première fois au cours des dernières années que l'administration manque à son devoir en matière de dialogue social et de consultation du personnel. Malheureusement, nous avons de plus en plus l'habitude de cette attitude arrogante.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg estime nécessaire de souligner une nouvelle fois que l'annulation d'un concours à ce stade avancé n'est une réponse ni valable ni adaptée à la situation créée par la négligence d'EPSO, car elle pourrait également avoir une incidence négative sur d'autres concours en cours, multipliant ainsi les effets désastreux de cette première décision.

Sur cette base :

- L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** demande instamment à EPSO **de reconsidérer sa décision** d'annuler le concours EPSO/AST/154/22 et de rechercher toute autre solution réaliste et juridiquement acceptable permettant aux lauréats **de garder leurs bons résultats** et aux candidats non retenus **de pouvoir être testés de manière décente et équitable.**
- L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** insiste sur la nécessité d'associer activement la représentation du personnel à toutes les discussions concernant **le futur modèle de concours** et de rester ouverte et réceptive à tout commentaire ou suggestion utile, même lorsque cela ne correspond pas à la perception des choses qu'a l'administration.
- L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** invite la DG HR à considérer sérieusement la détérioration de l'image de la Commission à l'extérieur et à faire son possible au sein du conseil d'administration d'EPSO pour rétablir l'UE en tant qu'employeur **attirant les meilleurs candidats** grâce à un modèle de sélection équitable pour tous, respectueux de la dignité humaine et de la vie privée.

Besoin d'aide? Contactez-nous:

REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

Vos représentants:

BECH et T2:	Gasperich:	OP:
N. MAVRAGANIS, C-A POPESCU A KYRAMARIOS	N. FETTAH-ZAIT C. PALADINO S. KARDARAS P. VAKONDIOS P. ALMA	I. WOLFF, M. COLLIGNON

UNION SYNDICALE FEDERALE LUXEMBOURG

REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-luxembourg.eu